



Gouvernement du Québec
Cabinet de la ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs

Québec, le 24 novembre 2009

Madame Anik Montminy, Directrice
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Suite au dépôt d'une pétition par le député de Matane, le 5 novembre dernier, concernant la protection de la chaîne des monts Chics-Chocs dans la réserve faunique de Matane, je vous fais parvenir la réponse à la pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8. R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

François Crête

Cabinet de Québec
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3911
Télécopieur : 418 643-4143

Cabinet de Montréal
Bureau 7.050
500, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone : 514 864-8500
Télécopieur : 514 864-8503

NOTE

OBJET : Pétition appuyant la protection de la chaîne des monts Chic-Chocs dans la réserve faunique de Matane

Le gouvernement a atteint, en 2009, son objectif de mettre en aires protégées 8 % de son territoire. Son nouvel objectif est d'atteindre une superficie de 12 % en aires protégées d'ici 2015.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs évalue présentement les besoins d'amélioration du réseau des aires protégées au Québec et par la suite, il identifiera de nouvelles cibles spécifiques de conservation dans toutes les régions du Québec.

C'est dans ce contexte que votre proposition d'aire protégée sera considérée avec toute l'attention nécessaire.

Le 20 novembre 2009

Par Léopold Gaudreau
Sous-ministre adjoint à la
direction générale du développement durable